



**Extrait du registre des
DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 18 OCTOBRE 2022**

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉCISION :
DCB-20221018-01

Nombre de membres :

en exercice : 13

présents : 12

pouvoirs : 0

votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 14 heures,
Le Bureau de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-
Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 12 octobre 2022

Présents : C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, E. RIVERY, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD,
JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, X. RINEAU, JP. MARCHAIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : J. MARCHAIS

Est nommée secrétaire de séance : Thierry AGASSE

**Objet : Zone d'Activité de la Noë Bachelon – Le Loroux-
Bottereau : attribution du marché de travaux.**

Une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour des
travaux de réhabilitation complète d'une partie des trottoirs de la rue Louis Lumière dans la
zone d'activité de la Noë Bachelon au Loroux-Bottereau.

Ces travaux portent sur environ 1250 m² de trottoir et permettent également la restauration
des fosses d'arbres en place.

Le marché a été publié le 21 juillet 2022 pour une date limite de remise des offres au 15
septembre 2022. Quatre offres ont été reçues :

- Aubron Mechineau
- Baudry TP
- Blanloeil
- Colas

Conformément au règlement de la consultation, l'analyse des offres selon les critères du prix (60/100), de la technique (30/100) et de l'environnement (10/100) a mis en tête du classement l'offre de l'entreprise COLAS France Etablissement (Nantes Sud) située 26 rue du Général Leclerc 44 400 Rezé pour un montant de 30 650,50€HT :

Candidats	Offre prix (€ HT)	Note prix / 60	Note technique /30	Note environnementale / 10	Total note / 100
Aubron M	39 833,00 €	46,2	25	9	80,2
Baudry TP	39 910,33 €	46,1	25	5	76,1
Blanloeil	44 662,90 €	41,2	27	9	77,2
Colas	30 650,50 €	60,0	26	8	94,0

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'offre de la société COLAS pour un montant de 30 650,50 € HT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché et prendre les mesures nécessaires à son exécution.

Fait à VALLET, 18/10/2022

La Présidente,
Christelle BRAUD



Mise en ligne le
10/11/2022